

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Exécution de projets	No SD SD-2023-2643
OBJET	Recommander au conseil d'autoriser des honoraires supplémentaires au mandat OS-SP-28787 pour les services de surveillance en lien avec le contrat SP-29790 pour la prolongation des travaux de sécurisation des installations de chlore gazeux dans les stations d'eau potable Chomedey, Pont-Viau et Sainte-Rose	
No dossier(s) interne(s) : OS-SP-28787 (YÉ/VHB SP-29790) No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 04-Duvernay-Pont-Viau 13-L'Abord-à-Plouffe 21-Sainte-Rose Date CE souhaitée : 2023-06-28 Date CM souhaitée : 2023-07-11		
Actions : HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Contrat No contrat : OS-SP-28787 Mode de sollicitation : OS-SP Services professionnels Type de contrat : Service(s) professionnel(s) Résultat : Stantec Experts-Conseil Ltée Unité(s) administrative(s) concernée(s) Service de l'ingénierie Projet(s) 16297 Financement Autre source : Réserve financière pour le service de l'eau		

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Exécution de projets	No SD SD-2023-2643
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2022-07-13 CM-20220713-670 HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE CONTRAT OS-SP-28787</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'autoriser, dans le cadre des services professionnels d'ingénieurs-conseils pour le soutien technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation des travaux de sécurisation des installations de chlore gazeux dans les stations d'eau potable Chomedey, Pont-Viau et Sainte-Rose, prévus au contrat OS-SP-28787, des honoraires professionnels supplémentaires au montant de 153 700,88 \$ à Stantec Experts-conseils ltée, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2022-3277)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2020-11-04 CM-20201104-954 ADJUDICATION - CONTRAT SP-29790</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Virginie Dufour APPUYÉ PAR : Vasilios Karidogiannis</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adjuger le contrat SP-29790, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de sécurisation des installations de chlore gazeux aux stations d'eau potable Chomedey, Pont-Viau et Sainte-Rose, pour une période de 16 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:</p> <p>Construction Deric inc. 5 058 285,46 \$.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2020-4739)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2020-11-04 CM-20201104-955 SURVEILLANCE DES TRAVAUX - CONTRAT SP-29790</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Virginie Dufour APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'autoriser Stantec expert-conseils ltée à effectuer le soutien technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation des travaux de sécurisation des installations de chlore gazeux aux stations d'eau potable Chomedey, Pont-Viau et Sainte-Rose, prévus au contrat SP-29790;</p> <p>de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat OS-SP-28787, lot 1.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2020-4739)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Exécution de projets	No SD SD-2023-2643
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Faisant suite à l'appel d'offres OS-SP-28787 pour le contrat à exécution sur demande concernant les services d'ingénieurs-conseils relatifs aux ouvrages d'assainissement des eaux usées et de production d'eau potable, l'ordre de débiter les travaux de sécurisation des installations de chlore gazeux dans les trois stations d'eau potable Chomedey, Pont- Viau et Sainte-Rose (SP-29790) a été émis le 16 décembre 2020 et lesdits travaux devaient se compléter à l'intérieur d'un délai de 491 jours de calendrier. Le projet a subi un dépassement d'environ 13 semaines et plusieurs changements dans les conditions d'exécution du contrat de services professionnels ont nécessité des efforts supplémentaires et non prévisibles lors de la proposition initiale.</p> <p>Une première demande d'honoraires supplémentaires a fait l'objet d'une recommandation (voir décision antérieure CM-20220713-670), cependant Stantec Expert-Conseils ltée dans sa demande d'ajustement d'honoraires a omis d'inclure les honoraires supplémentaires relatifs aux travaux d'architecture.</p> <p>Ainsi, nous recevons de Stantec expert-conseils ltée une demande d'ajustement d'honoraires additionnel pour les services d'architectures au montant de 43 066 \$ qui inclut une provision de 10 000 \$ pour les services qui pourraient être requis d'ici la clôture du projet.</p> <p>Considérant que l'article 3.17.1.de l'OS-28787 indique principalement que La Ville peut, en tout temps, apporter un changement dans les conditions d'exécution du contrat de services professionnels occasionnant une modification non incluse à la description du contrat de services professionnels, accessoire et nécessaire à son exécution complète;</p> <p>Nous recommandons un budget de 43 066 \$, le montant présenté étant représentatif des services rendus et à venir.</p> <p>Notez que la durée établie dans le mandat initial relatif à la surveillance des travaux d'architecture était de 8 mois, alors que le délai contractuel de l'entrepreneur général pour réaliser les travaux a été établi par la suite à 16 mois. L'entrepreneur n'a donc pas de responsabilité quand aux honoraires supplémentaires relatifs à la partie architecture.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>La présente dépense de 45 214 \$ (taxes nettes incluses) se détaille comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un investissement de 8 504 \$ qui s'inscrit dans le cadre du programme « Honoraires préliminaires - ingénierie » pour lequel un montant de 16 500 000 \$ est prévu en 2023 au PTI. Financement : règlement d'emprunt L-12341-F. - Un investissement de 36 710 \$ qui s'inscrit dans le cadre du programme « Rénovation et mise aux normes des usines d'eau potable » pour lequel un montant de 3 131 000 \$ est prévu en 2023 au PTI. Dépense financée par la réserve financière pour le service de l'eau. 		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>Poursuite des travaux.</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'ingénierie / Exécution de projets	No SD SD-2023-2643
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au Conseil d'approuver des honoraires supplémentaires au mandat OS-SP-28787 au montant de 49 515,13 \$, requis pour défrayer le coût des services d'ingénieurs-conseils de Stantec Experts-conseil Ltée en lien avec la prolongation des travaux de sécurisation des installations de chlore gazeux dans les stations d'eau potable Chomedey, Pont-Viau et Sainte-Rose.</p> <p>(CT 1752596)</p> <p>d'autoriser des crédits au montant de 36 710 \$ (taxes nettes incluses) pour assurer le financement d'honoraires supplémentaires au mandat OS-SP-28787 pour les services de surveillance en lien avec le contrat SP-29790 pour la prolongation des travaux de sécurisation des installations de chlore gazeux dans les stations d'eau potable Chomedey, Pont Viau et Sainte-Rose, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau.</p> <p>(CT 1752596)</p> <p>d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au règlement L-12341-F un montant de 8 600 \$ (taxes nettes incluses) sur un terme de 5 ans.</p> <p>(CT 1752596)</p>		
CERTIFICATION		
<p>Numérotation des finances : 1752596 Coût estimé affectant l'année en cours : 45 213,92 \$ CM requis :Oui</p> <p>Annotation(s)</p> <p>La première recommandation "De recommander au Conseil" nécessite l'approbation du Conseil car même si le montant est inférieur à 200 000\$, il s'agit d'une deuxième demande d'honoraires supplémentaires et le montant total du contrat dépasse 200 000 \$ (voir section Décisions antérieures SD-2020-4739 et SD-2022-3277.)</p> <p>Puisque les recommandations pour le financement ne nécessitent pas l'approbation du Conseil, les recommandations des règlements L-12341-F ainsi que celle de la réserve de l'eau ne nécessitent pas l'approbation du Conseil.</p> <p>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</p> <p style="text-align: center;"> LEFEBVRE, Madame LISON (54347) 2023-06-20 </p> <p style="text-align: center;"> AN - MS - JR </p>		